



**Les derniers développements
du droit européen de la
concurrence**

Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



En partenariat avec :



FORMATION A SUIVRE SUR MICROSOFT TEAMS

L'émergence d'un droit de la régulation numérique face au droit de la concurrence

9h30-9h50 : Propos introductifs : Priorités de la présidence française de l'Union européenne concernant la régulation de l'économie numérique
Chantal RUBIN, Responsable Pôle Régulation des plateformes numériques, Direction générale des entreprises, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

THÈME 1 : LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LE DROIT DE LA CONCURRENCE

9h50-10h20 : Les nouveaux défis posés par les ententes algorithmiques : quelle responsabilité pour les entreprises et quels impacts pour les avocats ?
Natasha TARDIF, Avocate au Barreau de Paris, Reed Smith, Managing Partner du bureau à Paris

10h20-10h50 : Les récentes évolutions sur les enjeux posés par l'économie numérique au contrôle des concentrations :
Corinne KHAYAT, Avocate au Barreau de Paris, UGGC Avocats

10h50-11h : Débats/Pause

THÈME 2 : LE RÔLE DES AUTORITÉS NATIONALES DANS LA RÉGULATION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

11h-11h30 : Quelles améliorations apportées par la révision des lignes directrices sur l'article 22 du règlement concentration ?
Sara DARLEY-REYGNER, Adjointe au chef du service des concentrations, Autorité de la concurrence

11h30-11h50 : Le PEReN - quelle coopération avec l'autorité de la concurrence pour répondre aux défis relatifs à la régulation de l'économie numérique ?
Nicolas DEFFIEUX, Directeur du PEReN – Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique

11h50-12h : Débats/Pause

THÈME 3 : LES DERNIÈRES ACTUALITÉS EN MATIÈRE DE RÉGULATION NUMÉRIQUE

12h-12h30 : Les actions récentes de la Commission européenne face aux plateformes en ligne
Brice ALLIBERT, Chef adjoint de l'unité C.3, Direction générale Concurrence, Commission européenne

12h30-13h : Les grands chantiers relatifs aux plateformes en ligne
Frédéric PUEL, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles, Fidal

13h-13h15 : Propos conclusifs sur l'état des négociations et les lobbies en jeu
Andreas SCHWAB, Député européen (Groupe du Parti populaire européen, Démocrates-Chrétiens, Allemagne)

13h15-13h30 : Débats/Clôture de la journée

ENTRETIENS EUROPÉENS - WEBINAIRE

LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS DU DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE

VENDREDI 3 DECEMBRE 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Cabinet / Organisme.....

Barreau.....

Adresse.....

Téléphone.....

Télécopie.....

E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Inscription pour les avocats :

Formation complète : 250 € TTC**

Formation demi-journée : 125 € TTC**

Inscription pour les avocats - de 3 ans :

Formation complète : 160 € TTC**

Formation demi-journée : 80 € TTC**

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux

Pour s'inscrire : cliquer **ICI**

Inscription pour les élèves-avocats :

Formation complète : 120 € TTC**

Formation demi-journée : 60 € TTC**

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens donnent droit à:

4 heures de formation pour les avocats français et 3 points de formation pour les avocats.be



Formation certifiée



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**4h
de
formation
validées !**